



KPMG SA  
36 Rue Eugène Jacquet  
59700 Marcq en Baroeul

# Habitat Insertion

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Habitat Insertion

122 Rue d'Argentine B.P. 106 62702 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
36 Rue Eugène Jacquet  
59700 Marcq en Baroeul

## Habitat Insertion

122 Rue d'Argentine B.P. 106 62702 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'attention de l'Assemblée Générale de l'Association Habitat et Insertion,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Habitat et Insertion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

#### **Habitat Insertion**



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 27 juin 2024

KPMG S.A.

Maxime Brion

Commissaire aux comptes

**BILAN ACTIF AU 31/12/2023**

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	525	525	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3.467.864	2.568.609	899.255	966.907
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et Créances rattachées	694.556	62.115	632.440	448.577
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	45.389		45.389	42.059
<b>Total I</b>	<b>4.208.334</b>	<b>2.631.249</b>	<b>1.577.085</b>	<b>1.457.543</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	31.877		31.877	14.565
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	976.749	262.330	714.419	864.336
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	1.364.821		1.364.821	1.230.172
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3.946.386		3.946.386	3.423.670
Charges constatées d'avance	1.866		1.866	2.414
<b>Total II</b>	<b>6.321.699</b>	<b>262.330</b>	<b>6.059.369</b>	<b>5.535.158</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>10.530.033</b>	<b>2.893.579</b>	<b>7.636.454</b>	<b>6.992.701</b>

**BILAN PASSIF AU 31/12/2023**

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	401.847	329.822
Autres		
Report à nouveau	1.981.115	1.958.771
Excédent ou déficit de l'exercice	334.760	94.368
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>2.717.722</b>	<b>2.382.962</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	696.389	477.656
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées	90.852	90.852
Droits des propriétaires - (Commodat)		
<b>Total I</b>	<b>3.504.962</b>	<b>2.951.469</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	294.630	170.198
Provisions pour charges	18.000	18.000
<b>Total III</b>	<b>312.630</b>	<b>188.198</b>
<b>Fonds dédiés</b>		

- sur subventions de fonctionnement	336.229	369.336
- sur autres ressources		
<b>Total III bis</b>	<b>336.229</b>	<b>369.336</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	115.911	74.439
Emprunts et dettes financières diverses	66.899	64.358
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2.438	2.438
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	646.061	606.018
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2.033.932	1.949.421
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	432.987	535.572
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	184.405	251.450
<b>Total IV</b>	<b>3.482.633</b>	<b>3.483.697</b>
Ecarts de conversion Passif (V)	0	0
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)</b>	<b>7.636.454</b>	<b>6.992.701</b>

**COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/23 au 31/12/23**

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	705	745
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	597.006	533.280
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1.579.894	1.927.317
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	9.151.899	7.685.955
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</b>	<b>2.720.524</b>	<b>2.571.003</b>
Utilisations des fonds dédiés	63.679	404.239
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	163.769	83.689
<b>Total I</b>	<b>14.277.476</b>	<b>13.206.228</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	3.600.462	3.519.702
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	660.635	586.208
Salaires et traitements	7.574.901	6.842.337
Charges sociales	1.793.156	1.570.810
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	290.677	255.625
Dotations aux provisions	124.802	73.231
Reports en fonds dédiés	30.572	199.655
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	192.532	143.687
<b>Total II</b>	<b>14.267.739</b>	<b>13.191.253</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</b>	<b>9.737</b>	<b>14.975</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	22.762	3.783
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>22.762</b>	<b>3.783</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		22.903
Intérêts et charges assimilées	786	682

Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	786	23.585
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	21.976	-19.802
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	31.714	572.632
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	230.174	59.126
Sur opérations en capital	89.002	73.270
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
<b>Total V</b>	319.176	132.396
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	16.130	29.503
Sur opérations en capital		3.697
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total V</b>	16.130	33.200
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	303.046	99.195
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	14.619.414	13.342.407
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	14.284.654	13.248.039
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	334.760	94.368
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

